

VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement

Hors-série 16 (juin 2013)
Patrimonialiser la nature

Marie-Anne Germaine et Régis Barraud

Restauration écologique et processus de patrimonialisation des rivières dans l'Ouest de la France

Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.

revues.org

Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le Cléo, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

Référence électronique

Marie-Anne Germaine et Régis Barraud, « Restauration écologique et processus de patrimonialisation des rivières dans l'Ouest de la France », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Hors-série 16 | juin 2013, mis en ligne le 30 mai 2013, consulté le 07 juin 2013. URL : <http://vertigo.revues.org/13583> ; DOI : 10.4000/vertigo.13583

Éditeur : Les éditions en environnements VertigO

<http://vertigo.revues.org>

<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne sur :

<http://vertigo.revues.org/13583>

Document généré automatiquement le 07 juin 2013. La pagination ne correspond pas à la pagination de l'édition papier.

© Tous droits réservés

Marie-Anne Germaine et Régis Barraud

Restauration écologique et processus de patrimonialisation des rivières dans l'Ouest de la France

1 Introduction

2 Dans une large partie de l'ouest de la France, les petites vallées fluviales jouent un rôle structurant à l'échelle du grand paysage en même temps qu'elles proposent un ensemble de motifs qui polarisent les regards (Montembault, 2004). Depuis les fonds de vallées jalonnés d'aménagements hérités (moulins à eau, gués, ponts, etc.) jusqu'aux versants plus ou moins escarpés, elles offrent une grande diversité de vues et d'ambiances qui leur confèrent un statut privilégié dans la culture paysagère. Le proto-tourisme, fondé sur le modèle du pittoresque, a contribué à la reconnaissance de sites à voir et a initié leur médiatisation (guides, cartes postales). Mais avant de s'imposer en tant que lieux de ressourcement et de dépaysement de proximité, ces vallées étaient des espaces productifs agricoles et industriels. Ce sont ces activités, aujourd'hui disparues ou en crise, qui ont façonné les paysages. Depuis une vingtaine d'années, ces vallées sont le théâtre d'une frénésie d'initiatives publiques, associatives ou privées destinées à préserver des héritages tant culturels que naturels. Alors, que cette logique de « conservatoire » aurait pu, comme le suggérait H. Davodeau (2004), faire entrer les vallées « dans une charmante torpeur », elles sont aujourd'hui devenues l'objet de processus de patrimonialisation très antagonistes. Si le XIX^e siècle fut animé de forts conflits industriels (Haghe, 1998), l'affrontement se cristallise aujourd'hui sur le démantèlement des seuils et barrages faisant de nouveau des vallées de véritables champs de bataille à l'échelle locale comme à l'échelle nationale. Ces aménagements hérités, plus ou moins anciens, ont fait l'objet de processus de patrimonialisation parfois intenses au cours des vingt dernières années. Des dimensions historiques, techniques (savoir-faire) et plus largement culturelles ont alimenté ce processus. La patrimonialité de ces « vallées-paysages » est contestée par l'émergence d'une autre source de production de valeur patrimoniale : la restauration écologique. Les barrages et les seuils de moulins sont désormais considérés comme des entraves à l'atteinte du bon état écologique. Plus précisément, ils sont considérés comme des obstacles à la continuité écologique (sédimentaire et biologique, en particulier piscicole). La vallée, appréhendée dans le cadre retreint de son lit majeur, est devenue une infrastructure naturelle dont il faut rétablir les fonctions (processus biophysiques) afin qu'elle délivre des services écosystémiques. Dans la lignée du Millenium Ecosystem Assessment et de la stratégie nationale pour la biodiversité (2011-2020), la biodiversité et les services écosystémiques constituent le patrimoine naturel à transmettre. Une nouvelle rhétorique fonde l'action, elle s'appuie sur le droit, mais rencontre la réticence des élus locaux et ceux qui l'utilisent s'attirent les foudres des militants associatifs porteurs d'autres valeurs patrimoniales.

3 Ce contexte invite à s'interroger sur le sens de cet affrontement et de ce renversement patrimonial et à identifier les valeurs (esthétique, scientifique, écologique, identitaire) qui alimentent les différents projets de patrimonialisation des vallées. Le réflexe compulsif de la conservation des objets du passé serait révélateur de crises : celle de notre rapport au temps (Pomian, 1990 ; Hartog, 2003) et celle qui ressort de mutations socio-économiques plus ou moins brutales (ici le déclin de l'usage hydraulique, industriel et agricole des vallées). Dans le cas des petites vallées de l'ouest de la France, la patrimonialisation est aussi envisagée comme un facteur de crises nouvelles liées aux conflits d'appropriation et aux revendications identitaires. Tout en reconnaissant dans l'effervescence que suscite le patrimoine un symptôme de crise, on peut aussi l'interpréter comme une tentative de réponse à cette même crise. Ainsi à la suite d'A. Micoud (2005), il s'agit d'identifier de nouvelles ressources dans la fabrique patrimoniale, ces dernières contribuant à fonder des projets de territoires. Enfin, si le patrimoine révèle bien la manière dont les habitants d'un lieu et les autres acteurs concernés

se positionnent par rapport à des héritages en vue de faire advenir le futur, alors on peut questionner les modes de sélection et de mise en débat des valeurs patrimoniales.

- 4 Nous proposons ici une analyse des conditions d'émergence de ce conflit de patrimonialisation ainsi que des pistes de réflexion pour tenter d'articuler la restauration, ou la préservation du patrimoine naturel, à la valorisation des héritages culturels. Après avoir présenté l'évolution récente du cadre réglementaire, nous illustrerons comment se traduisent localement les nouvelles orientations en matière de gestion des cours d'eau à travers l'exemple de trois vallées toutes concernées par des opérations d'effacement d'ouvrages hydrauliques. Dans chacun des cas nous mettrons en évidence les valeurs mobilisées par les acteurs pour rendre légitime leur interprétation de l'héritage et les modalités de valorisation patrimoniale qui en découlent. L'identification des causes des mouvements de contestation et des blocages rencontrés par les différents projets ainsi que l'analyse des jeux d'acteurs nous conduiront ensuite à proposer une réflexion sur la façon dont sont débattus ces enjeux sur la scène locale.

Basculement du paradigme de gestion des cours d'eau

- 5 La reconnaissance des rivières, et par extension des vallées, comme patrimoine naturel et l'affirmation de leur gestion en tant que telle, ont connu une accélération avec le renforcement récent des lois sur l'eau. La Loi du 3/01/1992 consacre en effet l'eau comme « *patrimoine commun de la Nation* » tandis que la Directive Cadre Européenne sur l'eau (DCE) promulguée en 2000 rappelle dès son introduction que « *l'eau n'est pas un bien marchand comme les autres, mais un patrimoine qu'il faut protéger, défendre et traiter comme tel* ». Les normes fixées visent alors essentiellement à préserver la ressource en eau tant du point de vue quantitatif que qualitatif. Les orientations des derniers textes marquent ensuite un élargissement du champ d'action dans le domaine de l'eau et un transfert d'échelle spatiale. Ce n'est plus seulement la qualité de l'eau qui importe, mais aussi celle des milieux aquatiques.
- 6 La loi pêche de 1984 et les dispositions spécifiques liées à la circulation des grands migrateurs peuvent être perçues comme un premier tournant « écologique » de la gestion des cours d'eau. Cette étape actualise des considérations utilitaristes plus anciennes sur l'incidence des ouvrages sur ces migrations¹, mais elle consacre surtout la valeur patrimoniale de certaines espèces, en particulier salmonicoles. Jusqu'à la fin des années 1990, les politiques de gestion des cours d'eau ont été largement centrées sur l'entretien, voire la restauration des aménagements hydrauliques (les seuils de moulin appelés chaussées) et la restauration des boisements alluviaux. Les interventions des syndicats de rivière ont combiné d'une manière plus ou moins équilibrée trois doctrines d'aménagement : (1) la vieille tradition hydraulicienne, rénovée dans les années 1960-1970 par la mise en place d'ouvrages mobiles et la réalisation de recalibrages agricoles (2) le paysagisme d'aménagement (Dupuis-Tate et Fischesser, 2003) (3) la gestion écologique (Wasson, 1992). Les actions visaient essentiellement une remise en ordre (hydraulique, paysagère) et une conservation des seuils, cette dernière étant encouragée par les collectivités et par l'administration (y compris le Conseil supérieur de la pêche). Au-delà des raisons techniques invoquées (réguler les flux, stabiliser les berges, conserver des niveaux d'eau élevés), ce choix répondait à une attente sociale. En effet, le siècle de déprise usinière a laissé place à de puissants processus de requalification des ouvrages et biefs liés à de nouveaux usages récréatifs (loisirs nautiques, pêche, transformation des moulins en résidence). L'esthétique de la rivière « pleine » (niveau d'eau minimum relevé au niveau de la crête des ouvrages hydrauliques) et de l'eau cascasant sur les ouvrages a alors effacé des mémoires l'aspect fluctuant de la rivière à moulins.
- 7 Les années 2000 marquent le passage à une gestion essentiellement écologique des cours d'eau (Barraud, 2011b ; Germaine et Barraud, à paraître). La reconnaissance de la dynamique fluviale comme garante de la diversité biologique des milieux aquatiques impose d'agir directement sur la structure des milieux fluviaux (Malavoi et Bravard, 2010). Cela conduit à considérer avant tout la vallée comme une infrastructure naturelle dont il s'agit de préserver, voire de restaurer, la fonctionnalité. Dès lors, il s'agit de reconquérir les espaces de liberté du cours d'eau, de retrouver un écoulement libre et plus largement d'œuvrer pour un retour à plus de naturalité (Malavoi et Bravard, 2010). Ces nouvelles priorités sont institutionnalisées par

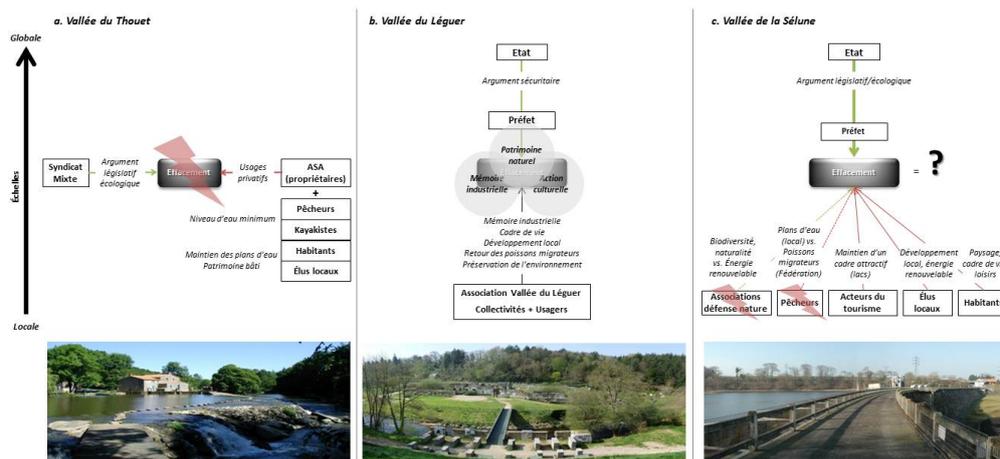
la mise en œuvre de la DCE en 2000 puis sa transposition, en 2006, dans le droit français, la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA). Dans la plupart des bassins, le rétablissement de la continuité écologique des cours d'eau s'impose comme la condition pour atteindre le bon état écologique des masses d'eaux imposé par la DCE tandis que d'autres textes très récents consacrent l'effacement comme un outil privilégié de la reconquête des rivières (Plan de préservation du saumon atlantique, 2008 ; Plan de gestion de l'anguille, 2010 ; Plan national de restauration de la continuité des cours d'eau, 2009 ; Stratégie nationale pour les poissons migrateurs, 2010). Cette priorité est réaffirmée par le Grenelle de l'Environnement (2007) à travers des mesures phares comme la mise en place des Trames vertes et bleues (TVB) par laquelle l'État s'est engagé à effacer les obstacles les plus problématiques à la migration des poissons parmi les 60 000 recensés par l'Onema².

- 8 Sur le terrain, ces différents textes se traduisent par une généralisation des opérations de restauration écologique, dont l'Onema (2010), fournit une présentation de la diversité dans un recueil d'expériences : préservation des zones humides, effacement partiel ou total d'obstacles transversaux, suppression ou dérivation d'étangs sur cours d'eau, reconnexion des annexes hydrauliques, reconstitution du matelas alluvial, suppression des contraintes latérales, modification de la géométrie du lit mineur ou moyen, reméandrage, retour du cours d'eau dans son talweg d'origine ou encore remise à ciel ouvert d'un cours d'eau. Nous avons choisi ici de ne retenir que les plus emblématiques, mais aussi les plus problématiques d'entre elles, qui consistent à araser les ouvrages en travers, considérés comme des obstacles aux migrations piscicoles ainsi qu'au transit sédimentaire. Les cas d'effacement menés à bien demeurent peu nombreux. Ces derniers ne bénéficient d'aucun suivi des effets sociaux et économiques alors que l'évaluation écologique est, elle, en cours de structuration (Morandi et Piégay, 2011). Les ouvrages concernés renvoient aussi bien à des barrages hydroélectriques de grande dimension qu'aux nombreux seuils et chaussées de moulins hérités de l'utilisation, depuis le Moyen Âge au moins, de la force hydraulique des rivières (Le Cœur et Gautier, 2005 ; Lespez et *al.*, 2010 ; Lespez (dir.), 2012). Ces opérations participent à la mise en patrimoine de la nature et vont même plus loin puisqu'il s'agit souvent de recréer ou de retrouver la nature (Barraud, 2011b). Dès lors se pose la question de la définition et du choix de cette « nature » à reconquérir. Les usagers envisageant des formes très différentes de patrimonialisation, parfois en contradiction avec celles promues par les textes récents, on observe une recrudescence des conflits locaux.

Quelques exemples locaux

- 9 Nous proposons d'illustrer cette question à partir de trois exemples représentatifs de la diversité des situations rencontrées dans l'ouest de la France tant du point de vue des ouvrages concernés (dimensions, usages, trajectoires), des groupes d'usagers impliqués que des processus de gouvernance. Ces exemples choisis parmi les terrains d'étude de l'ANR Reppaval³ ont pour vocation d'apporter un éclairage concret sur les enjeux associés à la mise en œuvre des opérations de démantèlement. Ils s'appuient sur une expérience de recherche-action passée pour le Thouet (Barraud et *al.*, 2009) et des travaux en cours menés en partenariat avec les acteurs locaux pour le Léguer⁴ et la Sélune⁵. L'analyse repose sur l'étude des différents documents produits par les promoteurs et maîtres d'ouvrage de ces opérations, un examen des revues de presse associées et des entretiens auprès des techniciens de rivière, chargés de mission et/ou élus responsables de ces compétences. Pour chacun, nous retraçons les étapes du projet afin de restituer l'historique des ouvrages concernés, puis de comprendre les positions et arguments des différents acteurs ainsi que leurs rôles respectifs dans l'avancement de l'opération (figure 1).

Figure 1. Les jeux d'acteurs dans les projets d'effacement sur le Thouet, le Léguer et la Sélune / Local stakeholders' interactions in dam removal projects in Thouet, Léguer and Sélune valleys



- 10 *Les chaussées de moulins du Thouet, une concertation inaboutie face à des intérêts privés forts*
- 11 Situé dans les Deux-Sèvres, le Thouet, affluent de rive gauche de la Loire, a été profondément aménagé depuis le Moyen Âge (Barraud, 2007). Bien que leur usage ait été progressivement abandonné depuis la fin du XIX^e siècle, de nombreuses chaussées d'anciens moulins sont encore visibles aujourd'hui le long de ce cours d'eau. Ces ouvrages ont été requalifiés au cours de la seconde moitié du XX^e siècle (Barraud, 2007). Une association syndicale autorisée a été créée pour relever le niveau d'eau du Thouet suite à l'effondrement de six chaussées de moulins. Entre 1953 et 1960, les ouvrages ruinés ont été remplacés par des seuils fixes en béton provoquant une hausse d'environ 1,20 m du niveau de l'eau sur un tronçon d'une dizaine de kilomètres. Ce réaménagement a été motivé par la revalorisation des prairies et le développement de la populiculture.
- 12 En 2004/2005, le Syndicat mixte de la vallée du Thouet lance un diagnostic sur la centaine d'ouvrages qui ponctuent la rivière. Il choisit une méthode originale en mettant en place une analyse multicritère participative dont les résultats doivent permettre de définir une politique d'intervention (Barraud et al., 2009). Cette démarche a pour but d'évaluer l'impact de chaque ouvrage sur le milieu tout en tenant compte des différentes valeurs – patrimoniale, récréative, affective – de ces derniers. L'expérience conduit à identifier six ouvrages particulièrement pénalisants parmi les barrages droits. Le syndicat mixte fait alors appel à un bureau d'étude qui propose quatre scénarii de gestion, dont un prévoit le maintien des ouvrages accompagné de mesures de gestion.
- 13 Malgré cette démarche innovante, les gestionnaires font face à un refus catégorique de l'association syndicale. Ses adhérents résistent de fait fortement aux adaptations préconisées dans le cadre du régime actuel. Cette opposition s'appuie sur la défense de droits anciens liés à des usages privés, mais elle renvoie également à la défense d'une certaine vision de la nature qui favorise le maintien de plans d'eau permettant la pratique de la pêche aux carnassiers ou du canoë-kayak. Ceux-ci correspondent également à un certain modèle esthétique, celui de la rivière à pleins bords, partagé par les élus et les habitants. La défense d'intérêts privés se combine parfois avec une posture de réactance. Celle-ci semble favorisée par une communication finalisée (qui n'est pas une vraie concertation). Il s'agit de freins majeurs à la conduite du projet (Figure 1a). Par ailleurs, si la démarche s'appuie sur une première phase de concertation et un réel effort de diagnostic élargi, les connaissances acquises lors de cette première étape sont souvent insuffisamment mobilisées dans l'élaboration des scénarii.

L'effacement du barrage de Kernansquillec, une démarche exemplaire

- 14 Rare exemple de barrage de grande dimension démantelé en France, le barrage de Kernansquillec sur le Léguer dans les Côtes-d'Armor fait figure de référence pour sa démarche exemplaire (MEDD, 2002). Construit en 1923 pour alimenter les papeteries Vallée, alors principal employeur local (1 000 emplois induits), le barrage qui mesure plus de 100 m de long et 15 m de haut, est symbole de progrès technique et de prospérité pour les habitants. En 1965, l'usine ferme signant la fin de l'âge d'or de la vallée. En 1990, les 23 collectivités concernées et l'ensemble des usagers créent l'Association de la vallée du Léguer après que les dégâts causés par un ouragan aient « *donné la mesure de l'abandon de la rivière et de la nécessité de reconquérir la vallée* »⁶. Si la qualité exceptionnelle de l'environnement de la vallée est mise en avant, l'association définit la rivière comme une « *réalité vivante* » dont il s'agit de protéger et de valoriser les richesses tant naturelles que culturelles⁷. Cette synergie va jouer un rôle capital lors de l'annonce du démantèlement du barrage par l'État en 1995. Devenu propriétaire, faute de repreneur lors du renouvellement de concession, l'État craint que la sécurité des personnes ne soit pas assurée du fait de la vétusté de l'ouvrage. Suite à un important épisode de crue, la décision d'arasement est prise. Elle constitue un nouveau traumatisme pour la population locale dont une partie considère qu'elle représente une seconde mort de l'usine. Des conflits apparaissent entre partisans (pêcheurs, défenseurs de l'environnement) et opposants à l'arasement (habitants, en particulier des anciens ouvriers).
- 15 Les services de l'État cherchent alors des partenaires locaux pour accompagner le projet tandis que les élus sont directement confrontés au devenir du site et à la gestion immédiate des conflits. Durant les dix années suivantes, les représentants de l'État et acteurs locaux vont s'investir dans la réhabilitation du site libéré par l'ancienne retenue (12 ha) (Figure 1b). Cette période durant laquelle ils vont veiller à maintenir une information et une concertation permanentes, est présentée par les élus comme le temps indispensable au deuil, mais aussi à l'appropriation de la nouvelle configuration de la vallée. Ce temps va alors permettre de construire un véritable projet global articulé autour de trois volets : la mémoire industrielle (réhabilitation des vestiges du barrage et des papeteries Vallée), l'action culturelle (projet artistique impliquant les habitants pendant toute la phase de transition du chantier) et la préservation du patrimoine naturel (Natura, 2000). L'attachement à la vallée l'emporte sur la diversité des conceptions de la nature et les divergences d'opinions des usagers (agriculteurs, pêcheurs, randonneurs...) pour reconnaître celle-ci comme support de patrimoine, à la fois naturel et culturel (Figure 1b). Ainsi, la rivière est non seulement appréhendée comme « *un milieu de vie naturel, mais aussi un centre d'animation social et économique* »⁸. L'implication des acteurs locaux et leur capacité à élargir la question de l'arasement aux préoccupations des différents usagers ont ainsi permis de « *faire naître des lieux de vie à partir de friches industrielles* » (David, dans AFEPTB, 2011, p. 15).

L'effacement des barrages hydroélectriques de la Sélune, une procédure mal engagée

- 16 Le dernier exemple concerne le projet d'arasement de deux barrages hydroélectriques datant du début du XX^e siècle, situés dans la partie aval de la Sélune dans le Sud Manche. Il s'agit d'ouvrages de dimensions comparables à celui de Kernansquillec : la Roche-qui-Boit et Vezins (respectivement 129 m de long et 16 m de haut, 278 m de long et 36 m de haut). Ces barrages sont d'autant plus visibles qu'ils ont ennoyé une longue section de vallée en gorges sous deux lacs dont le plus grand sert de support à une base de loisirs créée en 1989 et administrée par les collectivités locales. Ce lac constitue un espace récréatif de premier ordre pour l'arrière-pays de la baie du Mont-Saint-Michel, et un élément fort du cadre de vie (Germaine, 2012b). Après un vote contesté de l'arasement des barrages par la Commission locale de l'eau dans le cadre du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) en 2005, le démantèlement est finalement annoncé par la secrétaire d'État à l'écologie en novembre 2009 à l'occasion du lancement du premier contrat d'objectifs entre l'État et l'Onema et du Plan national de

restauration de la continuité écologique des cours d'eau. C'est dans ce contexte particulier que le débat va se cristalliser à l'échelle locale.

17 Sur le terrain, la décision suscite de vives oppositions. Elle est considérée comme incompréhensible dans la mesure où elle remet en cause : la configuration d'un cadre de vie et de loisirs fortement approprié (le paysage des lacs) ; la fréquentation touristique, et donc des retombées économiques non négligeables au niveau local ; une source d'énergie verte d'autant plus défendue dans un département où le nucléaire occupe une place très importante ; et la pêche aux carnassiers. Bien que l'association qui relaie ces revendications multiples se nomme « Les Amis des barrages », les tracts qu'elle diffuse montrent que c'est davantage le paysage et une certaine image de la « nature » que les ouvrages en tant que tels qui sont défendus, comme en témoigne le slogan « *Laissez nos lacs dans notre paysage* » affiché en de nombreux lieux. À l'inverse, les associations de défense de l'environnement (WWF, Nature environnement, SOS Loire Vivante, European River Network...) ⁹ saluent « *une première décision politique courageuse* ». C'est pour eux une réponse positive aux campagnes qu'ils mènent pour l'effacement des ouvrages. Les réactions sont également positives du côté de la fédération de la pêche et de l'Onema, pressés de voir remonter les saumons. Néanmoins, l'annonce divise en interne les défenseurs de l'environnement et les pêcheurs. La défense du patrimoine naturel est utilisée pour soutenir l'arasement (biodiversité, continuité écologique, retour des poissons migrateurs) comme pour le dénoncer (énergie renouvelable, perturbation de l'écosystème des lacs, remontée des espèces invasives). Enfin, les clivages s'opèrent également sur le problème de la reconnaissance de la multifonctionnalité de la vallée et plus particulièrement de la cohabitation des fonctions écologiques avec les autres activités. La confrontation des regards a ainsi permis d'identifier le partage de la vallée comme l'un des enjeux principaux. Cette demande de partage contraste avec l'appropriation exclusive – par quelques usagers – qui semble avoir dominé jusqu'à aujourd'hui du fait du manque de valorisation de la vallée qui reste peu accessible.

18 Au final, et malgré la volonté affichée du Ministère de l'Environnement de mener une « *opération exemplaire [qui] constitue un véritable plan de mise en valeur de la vallée* » visant « *l'excellence environnementale tout en intégrant les facteurs de développement local* », le projet se heurte sur le terrain à des obstacles importants (Figure 1c). D'un côté, les gestionnaires, acteurs institutionnels et défenseurs de la nature expriment la volonté de reconquérir la naturalité pour satisfaire les engagements de la DCE et du « Grenelle » ou bien pour aller vers une « nature libérée » ou des rivières sauvages. De l'autre côté, les habitants affichent leur détermination à conserver des paysages attractifs auxquels ils sont attachés et que les collectivités ont par ailleurs valorisés pour promouvoir le développement local. Ces derniers défendent la mise en patrimoine d'une nature envisagée comme support d'activités et de ressources.

Discussion

19 Ces exemples nous permettent de revenir sur la place des discours dominants dans la construction des modèles de représentation des rivières. Ils favorisent également une réflexion sur les choix de gestion et les enjeux de gouvernance.

Affrontement de deux modèles de rivière idéale : acteurs et valeurs patrimoniales mobilisées

20 L'analyse des conflits locaux liés aux opérations d'effacement d'ouvrages montre que les gestionnaires sont partout confrontés à la nécessité d'articuler plusieurs formes de patrimonialisation. La contestation prend des formes multiples (constitution d'associations, affichage, pétitions, articles de presse, manifestations...), mais implique globalement les mêmes catégories d'acteurs. Le jeu des acteurs mobilisés pour lutter contre ou pour l'arasement est sensiblement influencé par les alternatives au modèle historique de la rivière aménagée diffusées dans les discours des associations de protection de l'environnement, de défense du patrimoine ou par les médias. Deux modèles principaux sont proposés et s'affrontent quant à la mise en patrimoine des rivières (Germaine et Barraud, à paraître).

- 21 Le premier modèle revendique le maintien et la restauration de la rivière aménagée. Il est soutenu par des particuliers parfois adhérents d'associations de défense du patrimoine, comme la Fédération française des Amis des Moulins (FFAM) ou la Fédération des Moulins de France (FDMF). Ils promeuvent une image idéalisée d'une rivière dont le fonctionnement au XIX^e siècle tend à être imaginé sans conflits et sans dysfonctionnements : c'est la belle, saine et utile rivière à moulins. Cette image combine deux registres esthétiques. Le premier renvoie au paysage de la rivière à pleins bords, caractérisée par un haut niveau de la lame d'eau et des retenues d'eau relativement profondes et sans courant, dont le maintien dépend directement de la conservation des ouvrages en travers. Le second correspond à celui de la rivière rythmée par les fluctuations hydrauliques de l'usage des moulins.
- 22 C'est donc une nature maîtrisée qui est mise en avant, mais aussi une rivière avec des qualités écologiques certaines. La FFAM (2010) met en exergue les fonctions écologiques des seuils aussi bien pour la diversité du vivant (soutien et extension des zones humides, maintien de la biodiversité), la stabilité des berges (risque d'érosion dénoncé en cas d'arasement) que la disponibilité en eau (alimentation des nappes phréatiques par les retenues). Le discours des défenseurs de ce modèle s'appuie également sur la démonstration du potentiel de la petite hydroélectricité. Bien que les nouvelles normes destinées à protéger les cours d'eau augmentent les coûts de production, la rivière est toujours présentée comme une source d'énergie renouvelable. Une partie non négligeable des pêcheurs défend également ce modèle et revendique en particulier la valeur écologique des retenues. Celles-ci garantiraient par le haut niveau de l'eau la santé des peuplements piscicoles (protégés des étiages sévères) et leur qualité typologique. En effet, selon cette représentation, la retenue permet l'épanouissement des espèces recherchées, élevées (alevinage) et appropriées. Les ouvrages délimitent encore souvent les lots de pêche des associations dans l'ouest de la France. Enfin, la chute d'eau polarise l'activité de pêche : on pêche le sandre à l'aval de l'ouvrage dans les remous tandis que la pêche « postée », des poissons blancs, se pratique souvent à l'amont immédiat des ouvrages. Indépendamment de l'action de prédation, parfois édulcorée par la pratique du « no kill » (Dalla Bernardina, 2012), les pêcheurs semblent, comme d'autres usagers de la rivière, captivés par l'image hypnotique de la chute. À la suite des travaux de C. Rivals (2000), une approche ethnologique permettrait certainement d'approfondir la question de l'attractivité de sites de moulin. L'intégration historique du motif moulin/chute dans la culture paysagère est analysée dans d'autres travaux (Barraud, 2008). La valeur historique demeure au cœur des arguments. La transformation du paysage productif initial en paysage d'agrément a constitué un processus très efficace de requalification. Cependant, hormis quelques conversions en musée réussies et malgré la création de nombreuses « routes des moulins », la valorisation de ce patrimoine reste difficile. La majorité des ouvrages correspond à des propriétés privées disséminées dans des fonds de vallées souvent peu visibles et très difficilement accessibles. Si la conservation des seuils assure des vocations collectives (mise en valeur du cadre de vie par les collectivités : esthétique de la chute, valorisation de l'histoire locale, ambiance sonore...) et conditionne des pratiques récréatives tant sur l'eau (canotage, canoë-kayak, pêche, baignade) qu'au bord de l'eau (randonnée, guinguette), elle répond également souvent à des intérêts particuliers visant le maintien d'un patrimoine strictement privé ou d'usages privatifs envisagés sans contrepartie.
- 23 Le second modèle, celui de la rivière restaurée, appréhende le cours d'eau selon deux approches plus ou moins combinées. La première, institutionnelle est alimentée par la notion d'infrastructure naturelle. La seconde, plus portée par les organisations non gouvernementales (ONG) environnementales, repose sur la préservation et la restauration de la rivière sauvage. L'argumentaire permettant de promouvoir le démantèlement d'ouvrages peut être alimenté par chacune d'entre elles. Importé d'Amérique du Nord où le mouvement de « *dam removal* » est le plus avancé, le modèle de la rivière sauvage est principalement diffusé par les associations qui reprennent l'imagerie de la « *wild river* » et érigent le barrage comme symbole de la dégradation environnementale d'origine anthropique et donc un obstacle à supprimer (Barraud, 2011b). Si « libérer les rivières »¹⁰ s'inscrit dans la logique de rétablissement de la continuité écologique prônée par les textes récents, une des motivations premières est en fait de libérer les poissons migrateurs, et tout spécialement le saumon¹¹. Il est donc question d'une

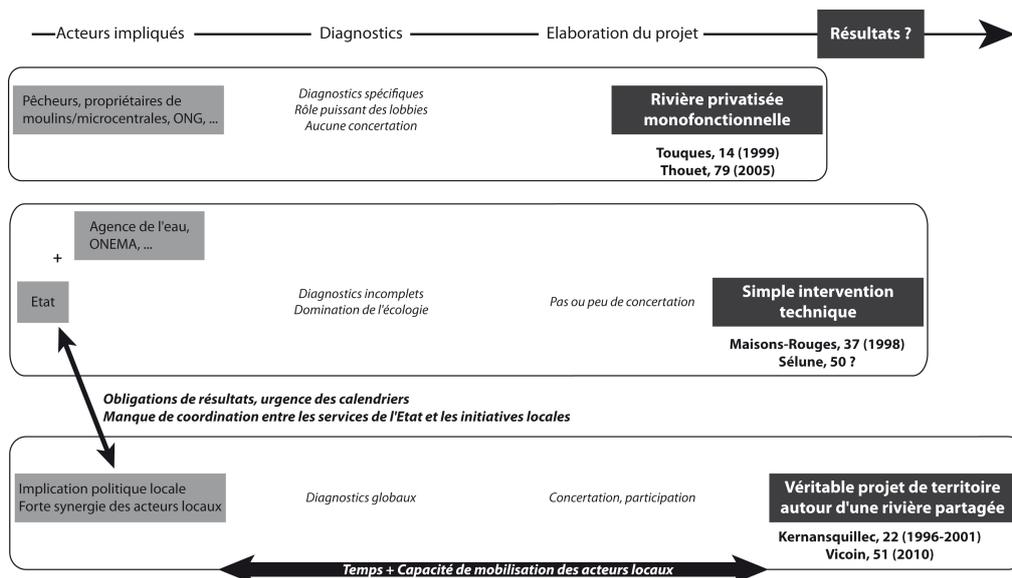
nature spécifique qui tend à être réduite aux espèces les plus nobles et les plus emblématiques aujourd'hui (saumon, truite, anguille) aux dépens des espèces plus communes (Malavoi et Salgues, 2010, p. 26), et par conséquent de certains types de pêche. Les promoteurs de ce modèle rêvent de « rivières sauvages », caractérisées par des écoulements libres, voire torrentueux, et diversifiés. Sont définies comme telles les rivières exemptes d'interventions humaines et présentant une dynamique fluviale sans contrainte (Malavoi, 2011). Cette image fait référence à la recherche d'un état passé idéalisé, renvoyant à une nature vierge qui n'existe pourtant plus depuis le Moyen Âge au moins pour les cours d'eau de l'ensemble du nord-ouest de la France (Lespez (dir.), 2012). Néanmoins, les experts tendent à se préserver de cette référence implicite à un état de référence historique, souvent imprécis et de plus en plus contesté, en situant le modèle de la rivière restaurée dans un futur à faire advenir. Ce dernier est alors défini selon la connaissance scientifique, et notamment le concept de dynamique fluviale qui impose de retrouver des écoulements libres. Mais, il est également légitimé par l'affirmation de modèles esthétiques écologiques tels que l'esthétique verte (Fel, 2009) ou la satisfaction de fonctionnalités environnementales (Dufour et Piégay, 2009).

24 Si les acteurs locaux rencontrés affichent des positions plus nuancées, intermédiaires à ces deux modèles contradictoires, l'analyse des conflits montre qu'ils pèsent néanmoins d'un poids important dans les représentations de la rivière et les orientations de gestion. Ce constat témoigne de la difficulté de gérer des biens collectifs (l'eau, la nature) confrontés à des intérêts particuliers. Derrière l'argumentation patrimoniale, se cachent en effet dans les deux cas des motivations sectorielles et des oppositions idéologiques de fond sur l'interprétation des relations nature/société (Callicott, 2010 ; Depraz, 2008 ; Larrère, 2002). Chacun défend sa nature utile, différente pour le pêcheur au saumon, le promeneur, l'agriculteur ou l'exploitant de microcentrales. Or, l'expression univoque de ces besoins et attentes représente un risque fort de confiscation de la rivière par un groupe aux dépens des autres usagers. Ainsi, de multiples formes de privatisation de la nature sont observées le long des cours d'eau : la Touques gérée pour la pêche sportive (Germaine, 2012a) ou les rives de l'Erdre contrôlées par les riverains dans l'agglomération nantaise (Rollo *et al.*, 2013) par exemple.

Des processus de gouvernance à améliorer

25 Bien que la diffusion de ces modèles influe sur les formes de gestion et de mise en patrimoine des vallées, les opérations de restauration écologique ne sont jamais strictement leur reflet. La forme et la réussite des projets de démantèlement d'ouvrages dépendent en effet d'autres critères. On a ainsi pu remarquer des résultats très différents en fonction des groupes d'acteurs impliqués, de la nature et de l'étendue des champs couverts par les expertises réalisées en amont, et des temps de construction des projets (Figure 2).

Figure 2. Diversité des résultats des opérations de démantèlement / The diversity of dam removal outcomes



26 Un premier cas de figure renvoie à des opérations motivées par des groupes restreints (pêcheurs, riverains, exploitants de microcentrales, défenseurs de l'environnement) partageant une vision commune de la rivière et des intérêts particuliers quant à la façon de la gérer. Les projets conduits s'appuient sur des diagnostics spécifiques. Des lobbies occupent la scène locale et jouent un rôle important dans les processus de décision tandis qu'aucune concertation n'est menée. Plutôt limités à une section de cours d'eau, ces projets aboutissent à une privatisation de portions de rivière ou, du moins, tendent vers une mono-fonctionnalité du cours d'eau envisagé selon un usage exclusif, quel qu'il soit. C'est ce que montre l'expérience de valorisation piscicole menée sur la Touques (Germaine, 2012a) ou l'exemple du Thouet (Barraud, 2007 ; Barraud et al., 2009).

27 Le second cas de figure renvoie à des projets initiés par l'État, ses services (Onema) ou des organismes décentralisés responsables de la gestion de l'eau (Agences de l'eau). L'opération s'inscrit dans une finalité réglementaire : il s'agit de répondre aux exigences et orientations qu'impliquent les textes récents (DCE, LEMA, SDAGE, SAGE, Grenelle...). L'opération est présentée comme une obligation juridique. Ces projets reposent le plus souvent sur des diagnostics incomplets dans lesquels l'expertise écologique domine alors que les usages, et plus généralement les dimensions socio-économiques, sont négligés. La concertation est généralement réduite et s'apparente plus à de l'information. Finalement, ces projets débouchent sur de simples interventions techniques. Bien que ces opérations puissent être réussies du point de vue écologique ou piscicole, il nous semble qu'elles ne peuvent être considérées comme abouties du point de vue socio-économique. Le démantèlement du barrage de Maisons-Rouge sur la Vienne en 1998 dans le cadre du Plan Loire Grandeur Nature s'inscrit dans cette catégorie : considérée comme un projet vitrine par les gestionnaires de l'eau (Onema, 2010), cette opération n'a bénéficié d'aucune compensation socio-économique alors que des activités étaient exercées sur le plan d'eau. La même crainte existe pour l'opération à venir sur la Sélune.

28 Enfin, des projets se distinguent par une forte implication locale. Le rapport de forces se trouve alors modifié. Les diagnostics sont plus globaux et s'efforcent de rendre compte des problématiques économiques du territoire, des attentes sociales, mais aussi de l'ensemble des fonctions associées aux rivières et/ou ouvrages. La concertation est réelle : la mise en place d'espaces de dialogue permet à l'ensemble des protagonistes de partager une vision commune et de construire le devenir de la vallée. Au final, l'opération peut déboucher sur un véritable projet de territoire autour d'une rivière partagée. L'exemple emblématique de ce dernier cas de figure est le démantèlement du barrage de Kernansquillec. L'effacement du plan d'eau du Coupeau dans l'agglomération de Laval (Mayenne) en 2010 s'inscrit également

dans ce dernier type puisque l'opération a concilié restauration du milieu fluvial (suppression du seuil et de l'étang associé, création d'annexes hydrauliques) et conservation des activités récréatives préexistantes en adéquation avec les demandes d'une population locale périurbaine (extension du cheminement autour du cours d'eau, accessibilité à la rivière favorisée par des platelages...). Ces exemples montrent que la construction de véritables projets partagés nécessite une forte capacité de mobilisation des acteurs locaux et est coûteuse en temps. Ces contraintes sont peu compatibles avec les échéances de l'État engagé dans une logique de résultats qui contraint les calendriers.

29 Cette première évaluation sous l'angle socio-économique des opérations de restauration de la continuité écologique menées dans l'ouest de la France témoigne du poids des rapports de force entre les acteurs et du rôle des experts dans la conduite des projets. On semble en effet assister à une diffusion des modèles dominants à l'échelle locale. Pour les uns, il faudrait patrimonialiser tous les moulins sans reconnaître que tous n'ont pas de valeur patrimoniale ou même affective, tandis que pour les autres, il faudrait raser tous les barrages sans exception en négligeant, voire occultant, les usages associés à certains ou en surestimant les bénéfices apportés par l'effacement. Cette tendance se trouve renforcée par le caractère incomplet des expertises (absence de prise en compte des usages autres que la production énergétique dans l'évaluation des barrages réalisée par l'Onema ; concentration des diagnostics biologiques sur certaines espèces faunistiques au détriment d'autres ; négligence des enjeux sociaux ; absence de considération des perceptions ; ...) et la difficulté des gestionnaires à les intégrer (cas du Thouet). Cette analyse révèle ainsi un manque de prise en compte de la diversité des cas de figure là où les recherches récentes montrent au contraire une grande diversité des ouvrages hydrauliques, des rivières et des vallées à l'échelle du Nord-Ouest de la France invitant à tenir compte des spécificités territoriales, des trajectoires paysagères et des attentes locales (Barraud, 2011a ; Germaine *et al.*, 2012).

30 Outre un nécessaire élargissement des diagnostics vers les dimensions sociale et économique, c'est aussi leur place (suffisamment en amont) et leur rôle (véritable prise en compte dans les décisions) dans les processus d'expertise qui doivent être repensés. En effet, ces premiers travaux posent également la question des moyens du transfert des connaissances. Alors que la DCE instaure le principe de concertation, celui-ci est très peu visible sur le terrain et réduit à ses formes les moins ambitieuses (information, consultation) cantonnées à des échanges univoques et descendants (Beuret, 2011). Les vertus de dialogue de la concertation tendent à être confondues avec celles de la pédagogie comme en témoignent, dans le guide méthodologique de concertation récemment publié par l'Agence de l'eau Loire Bretagne (2011), la volonté d'« *obtenir l'adhésion des riverains aux projets de restauration des cours d'eau* » et la recommandation de réserver la communication sur le projet à de la simple information et une fois celui-ci clairement défini. De même, Malavoi et Salgue (2010) recommandent d'intégrer la dimension paysagère dans les études préalables afin de favoriser l'acceptation du public reconnaissant le « *remplacement d'un "plan d'eau" par un paysage de cours d'eau naturel* » comme un risque éventuel. Ils préconisent alors de recourir au « *marketing social* » afin de « *délivrer stratégiquement des programmes de sensibilisation conçus pour influencer les changements de mentalité* » (Malavoi et Salgue, 2010, p. 61-62) tandis que l'Agence de l'eau Loire Bretagne (2011, p. 2) évoque la prise en compte des représentations pour « *faciliter leur évolution* ». Cette forme de mobilisation des connaissances sur les représentations des milieux fluviaux nous semble très contestable dans la mesure où nous considérons que ce type de recherche doit être pratiqué pour révéler aux gestionnaires et décideurs la multiplicité des regards portés sur la rivière, sans remettre en cause leur légitimité.

Conclusion

31 Le travail mené sur les petites vallées de l'ouest de la France contribue ainsi à la compréhension des enjeux liés à la mise en patrimoine de la nature. Encore en cours, ces recherches questionnent les représentations qu'usagers, gestionnaires et experts se font de la nature. Celles-ci se trouvent révélées par la multiplication d'opérations de restauration écologique qui bouleversent les paysages familiers des habitants. C'est donc d'une nature ordinaire qu'il

s'agit, les petites rivières et vallées dont il est question ici formant de fait un patrimoine naturel que l'on peut qualifier de la sorte (Kaplan *et al.*, 1999 ; Dewarat *et al.*, 2003 ; Godet, 2010). On constate alors que cette nature fait l'objet de projections différentes de la Nature reconnue et institutionnalisée des espaces protégés (Mougenot, 2003 ; Lepart et Marty, 2006 ; Charles et Kalaora, 2007). L'analyse du conflit patrimonial lié au processus de démantèlement des seuils et barrages permet de mettre au jour trois modèles principaux de représentations sociales de la rivière. Le premier est le modèle historiquement construit de la rivière aménagée. Il repose sur une posture anthropocentrée qui reconnaît, au-delà des valeurs culturelles associées aux aménagements et aux usages passés, une valeur écologique au paysage hérité. La patrimonialité de ce paysage est soutenue par des références à l'histoire, au droit et à l'économie (durable, pour les partisans de l'énergie hydroélectrique). Le deuxième modèle, écocentré, puise les valeurs patrimoniales dans une réinterprétation du cours d'eau comme infrastructure naturelle. La restauration écologique est le moyen qui doit assurer la préservation et le rétablissement du patrimoine naturel, évalué à partir de la fonctionnalité écologique, des services écosystémiques délivrés et de la biodiversité. Le diagnostic scientifique qui calibre cette rivière restaurée sous-tend un modèle de nature idéalisée, y compris dans sa dimension esthétique (Lespez *et al.*, 2013). Enfin, un troisième modèle semble émerger. Il peut parfois se confondre avec le modèle précédent, mais il s'en distingue par son fondement éthique clairement biocentré. Il s'agit du modèle de la rivière sauvage. Ce modèle est soutenu à l'échelle internationale par des ONG de l'environnement, en France par WWF et un réseau associé, précisément dénommé « rivières sauvages » (Barraud, 2011b, Germaine et Barraud, à paraître). Les services rendus par les rivières « libérées » de barrages sont considérés, mais le cours d'eau sauvage dispose d'une valeur intrinsèque (Larrère, 2002). Dans cette dernière conception, la patrimonialité est fondée, en fonction des contextes culturels, sur la référence à une *wilderness* passée à reconquérir (Amérique du Nord) ou bien sur la promesse d'une naturalité produite par la non-intervention de l'homme sur les milieux. Non strictement défini a priori, le patrimoine de la rivière sauvage serait alors le résultat de la spontanéité des processus de nature, non contraints (Génot, 2010). La mise en évidence de cette multiplicité des points de vue montre la nécessité de tenir compte des spécificités territoriales et doit être mise en regard de la standardisation croissante des modalités de gestion que les expertises et les services de l'État tendent à instituer.

- 32 Ces biens, considérés comme patrimoine naturel commun, imposent la mise en place d'une gestion collective, seule garantie de concilier les attentes multiples de l'ensemble des usagers avec les exigences réglementaires et les capacités financières mobilisables localement à moyen et long terme. Dès lors se pose la question des moyens pour améliorer les processus de gouvernance. Face au poids des démarches descendantes et uniformisatrices, le caractère « ordinaire » de ce patrimoine naturel invite à recréer de la liberté pour une gestion vivante et partagée. La poursuite de ces recherches s'oriente alors vers deux pistes en particulier : l'approfondissement de la connaissance de l'objet vallée afin de contribuer à l'offre d'expertises locales fiables et élargies à l'ensemble des paramètres concernés qui restent à construire, et la recherche d'outils permettant d'initier un véritable débat public.

Bibliographie

Agence de l'eau Loire-Bretagne, 2011, *Restauration des cours d'eau : communiquer pour se concerter*, Guide méthodologique, 64 p.

Association Française des Établissements Publics Territoriaux de Bassin, 2011, *Actes du colloque « Ouvrages hydrauliques, De la continuité écologique des fleuves et rivières aux projets de territoire »*, Cholet, 25-26 Novembre 2010, 25 p. [En ligne] URL : <http://www.sevre-nantaise.com/actions/dossier-actes-colloque-ouvrages-hydrauliques-continuite-ecologique-projets-de-territoire-novembre-2010>

Barraud, R., 2011a, Rivières de l'ouest de la France : préférences paysagères, usages et choix de gestion. Utilisation de la photographie comme support d'enquête et d'entretiens, *Cahiers Nantais*, n° 2, p. 17-29.

Barraud, R., 2011b, Rivières du futur, wild rivers ?, *VertigO*, Hors-série 10, <http://vertigo.revues.org/11411>

- Barraud, R., 2008, Approche géographique de l'intentionnalité paysagère dans les vallées de l'ouest de la France (de la fin du XVIII^e s. à aujourd'hui), *Projets de Paysage*, 1. [En ligne] URL : http://www.projetsdepaysage.fr/fr/enquetes_et_debats.
- Barraud, R., 2007, Vers un tiers-paysage ? Géographie paysagère des fonds de vallées sud-armoricaines, Héritage, évolution, adaptation, Thèse de Géographie, Université de Nantes, 408 p.
- Barraud, R., A. Charrier, O. Constantin et G. Charruaud, 2009, Restauration écologique et paysagère des rivières à seuils, Retour d'expériences (bassin de la Sèvre nantaise et du Thouet, Ouest de la France), *Ingénieries EAT*, n° spécial Écologie de la restauration, p. 17-30.
- Beuret, J.-E., 2011, L'analyse comparative d'itinéraires de concertation : produire des références pour appuyer des dynamiques locales, Mermet L. et Berlan-Darqué M. (dir.), *Environnement : décider autrement, Nouvelles pratiques et nouveaux enjeux de la concertation*, p. 21-44.
- Callicot, J.B., 2010, *Éthique de la Terre*, Paris, Wildproject, Domaine Sauvage, 315 p.
- Dalla Bernardina, S. (dir.), 2012, *L'appel du sauvage. Refaire le monde dans les bois*, Rennes, PUR, 214 p.
- Davodeau, H., 2004, La patrimonialisation : un vecteur d'appropriation des vallées ligériennes ?, *Norois*, n° 192, p. 63-69.
- Depraz, S., 2008, *Géographie des espaces naturels protégés – Genèse, principes et enjeux territoriaux*, Paris, Armand Colin, 320 p.
- Dewarrat, J.-P., R. Quincerot, M. Weil et B. Woeffray, 2003, *Paysages ordinaires de la protection au projet*, Mardaga, Liège, 95 p.
- Dufour, S. et H. Piégay, 2009, From the myth of a lost paradise to targeted river restoration : forget natural references and focus on human benefits, *River Research and Applications*, 25 (5), p. 568-581.
- Dupuis-Tate, M.-F. et B. Fischesser, 2003, *Rivières et paysages*, Paris, La Martinière, 343 p.
- Fel, L., *L'esthétique verte*, Champ Vallon, Seyssel, 2009, 352 p.
- FFAM, 2010. *Pour des rivières vivantes*, Journées nationales de la FFAM, 25-26 Novembre 2010, Cholet, 24 p.
- Génot, J.-C., 2010, *Instinct Nature*, Paris, Le Sang de la Terre, 223 p.
- Germaine, M.-A., 2012a, Dépasser l'enjeu piscicole, vers la définition d'une gestion concertée du cours d'eau et de ses berges. L'exemple de la vallée de la Touques (Calvados), *Géocarrefour*, vol. 86 3/4, p. 161-175.
- Germaine, M.-A., 2012b, De l'environnement au paysage : de nouvelles fonctions pour les vallées ordinaires rurales ? L'exemple de la trajectoire des politiques publiques en Basse-Normandie, *Actes du colloque « Paysages », 135^e Congrès des sociétés scientifiques et historiques*, CTHS, 6-11 Avril 2010, Neuchâtel. [en ligne] URL : <http://cths.fr/ed/edition.php?id=5633>
- Germaine, M.-A., R. Barraud, à paraître, Les rivières de l'ouest de la France sont-elles seulement des infrastructures naturelles ? Les modèles de gestion à l'épreuve de la DCE, *Nature Sciences Sociétés*, 24 p.
- Germaine, M.-A., L. Lespez et J.-M. Cador, 2012, Le poids des héritages dans la gestion durable des paysages des basses vallées côtières de l'ouest de la France, dans : Lespez L. (dir.) *Paysages et gestion de l'eau : sept millénaires d'histoire des vallées en Normandie*, Bibliothèque du Pôle Rural 3, MRSH Caen, p. 273-302.
- Godet, L., 2010, La nature ordinaire dans le monde occidental, *L'espace géographique*, 4/10, p. 295-308.
- Haghe, J.-P., 1998, *Les eaux courantes en France (1789-1919) : du contrôle institutionnel à la fétichisation marchande*, Thèse de géographie, EHESS, Paris, ANRT, 660 p.
- Hartog, F., 2003, *Régimes d'historicité : présentisme et expériences du temps*, Paris, éditions du Seuil, 272 p.
- Kaplan, R., R.L. Ryan et S. Kaplan, 1999, *With People in Mind : Design and Management for Everyday Nature*, Washington, Island press, 239 p.
- Larrère, C., 2002, Avons-nous besoin d'une éthique environnementale ?, *Cosmopolitiques*, n° 1, La nature n'est plus ce qu'elle était, p. 69-85.
- Le Cœur, C. et E. Gautier, 2005, Les enjeux des friches hydrauliques : entretien, ré-affectation, dés-aménagements. Présentation d'un programme de recherche, Serna, V. et Gallicé, A. (dir.), *La Rivière aménagée : entre héritages et modernité*, *Aestuarina*, 7, p. 495-508.
- Lepart, J. et P. Marty, 2006, Des réserves de nature aux territoires de la biodiversité, L'exemple de la France, *Annales de géographie*, n° 651, p. 485-507.

- Lespez, L. (dir.), 2012, *Paysages et gestion de l'eau : sept millénaires d'histoire des vallées en Normandie*, Bibliothèque du Pôle Rural 3, MRSH Caen, 324 p.
- Lespez, L., J.-M. Cador, V. Carpentier, M. Clet-Pellerin, M.-A. Germaine, E. Garnier et C. Marcigny, 2010, Trajectoire des paysages des vallées normandes et gestion de l'eau, du Néolithique aux enjeux de la gestion contemporaine, Galop D. (dir.), *Paysages et environnement : de la reconstitution du passé aux modèles prospectifs*, Presses Universitaires de Franche-Comté, p. 61-75.
- Lespez, L., V. Viel, J.-M. Cador, M.-A. Germaine, C. Germain-Vallée, A.-J. Rollet et D. Delahaye, 2013, Environmental dynamics of small rivers in Normandy (western France) since the Neolithic era. What lessons for today in the context of the European Water Framework Directive ?, Arnaud-Fassetta G. and Reynard E. (dir.), *Continental hydrosystems and territory and the different laws and practices of water management in Europe*, Pfeil, Munich (sous-presse).
- Malavoi, J.-R., 2011, Identifier les rivières sauvages de France, quelques propositions méthodologiques, *Actes du Colloque fondateur « Créer un réseau de rivières sauvages en France »*, Annecy, 20 Mai 2011. [En ligne] URL : http://issuu.com/rivieres-sauvages/docs/02_onema.colloque-1
- Malavoi, J.-R. et J.-P. Bravard, 2010, *Éléments d'hydromorphologie fluviale*, coll. Comprendre pour agir, ONEMA, 224 p.
- Malavoi, J.-R. et D. Salgues, 2010, *Arasement et dérasement de seuils, Aide à la définition de cahier des charges pour les études de faisabilité*, Onema/Cemagref, 83 p.
- MEDD, 2002, *La renaissance d'une vallée – Démantèlement du barrage de Kernansquillec et réhabilitation du site*, Paris, ministère de l'Écologie et du Développement durable, 24 p.
- Micoud, A., 2005, Patrimonialisation : redire ce qui nous relie (un point de vue sociologique) ?, Barrère C., Barthélémy D., Nieddu M., Vivien F.-D. (dir.), *Réinventer le patrimoine. De la culture à l'économie, une nouvelle pensée du patrimoine ?*, Paris, L'Harmattan, p. 81-96.
- Montebault, D., 2004, L'histoire comparée du Val d'Authion et de la Loire armoricaine en Anjou : pour comprendre la nouvelle appropriation citadine des paysages ligériens, *Noroi*, n° 192, 2004-3, p. 47-62.
- Morandi, B. et H. Piégay, 2011, Les restaurations de rivière sur Internet : premier bilan, *Natures, Sciences Sociétés*, vol. 19, n° 3, p. 224-235.
- Mougenot, C., 2003, *Prendre soin de la nature ordinaire*, Maison des sciences de l'homme, Paris, 230 p.
- ONEMA, 2010, *La restauration des cours d'eau : Recueil d'expériences sur l'hydromorphologie*. [En ligne] URL : <http://www.onema.fr/Hydromorphologie,510>
- Pomian, K., 1990, Musée et patrimoine, Jeudy H.-P. (dir.), *Patrimoine en folie*, Paris, éditions de la MSHS, p. 177-198.
- Rivals, C., 2000, *Le moulin et le meunier. Mille ans de meunerie en France et en Europe*, vol. 1 : Une technique et un métier. vol. 2 : Une symbolique sociale. Roques-sur-Garonne, Empreinte Editions, 239 p. et 233 p.
- Rollo N., R. Barraud et E. Chauveau, 2013, The socio-spatial stakes of the sidewalk easement implementation : the example of the Erdre river banks (France), G. Arnaud-Fassetta et E. Reynard (dir.), *Continental hydrosystems and territory and the different laws and practices of water management in Europe*, Pfeil, Munich, (sous-presse).
- Wasson, J.-G., 1992, La rivière et l'homme : vers une gestion par bassin intégrant la dimension écologique, *Revue de Géographie de Lyon*, vol. 67, n° 4, p. 333-343.

Notes

- 1 Voir la disposition « passe à poissons » introduite dans certains règlements d'eau à partir de 1865.
- 2 L'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, créé par la LEMA en 2006, remplace le Conseil supérieur de la pêche : il est chargé de développer les savoirs sur l'eau et le fonctionnement écologique des milieux aquatiques.
- 3 Cet article s'appuie sur les réflexions menées dans le cadre de l'ANR JC REPPAVAL « Représentations des paysages et de la nature dans les petites vallées de l'ouest de la France face aux projets de restauration écologique » (Resp. R. Barraud en collab. avec M.-A. Germaine). <http://reppaval.hypotheses.org/>
- 4 Accompagnement de la mise en œuvre d'une démarche participative dans le cadre du programme de restauration de la continuité écologique des cours d'eau avec l'Association de la vallée du Léguer.
- 5 Participation à l'élaboration du Schéma de développement durable de la Vallée de la Sélune avec le cabinet Etheis pour la DDTM 50 (<http://www.manche.gouv.fr/Dossiers/L-effacement-des-barrages-de-la-Selune/Les-etudes-engagees/Projet-de-developpement-durable-de-la-vallee>).

6 <http://www.riviere-du-leguer.com/leguer/vallee-leguer.htm>

7 *Ibid.*

8 *Ibid.*

9 Ces acteurs sont réunis depuis 2011 dans le collectif « Les Amis de la Sélune » géré par le Humus/Fonds pour la biodiversité.

10 Site Internet du Fonds pour la conservation des rivières sauvages : <http://rivieres-sauvages.fr/>

11 Voir, par exemple, en France, les campagnes en faveur du démantèlement des barrages de Poutès sur la Loire ou de Vezins sur la Sélune (SOS Loire Vivante ERN, WWF, Fondation Nicolas Hulot, FNE, AIDSA, NASF), et à l'étranger la campagne « Liberando Rios » de WWF ou les campagnes américaines (International Rivers Network, Friend of earth, American River, Trout Unlimited, River Alliance).

Pour citer cet article

Référence électronique

Marie-Anne Germaine et Régis Barraud, « Restauration écologique et processus de patrimonialisation des rivières dans l'Ouest de la France », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Hors-série 16 | juin 2013, mis en ligne le 30 mai 2013, consulté le 07 juin 2013. URL : <http://vertigo.revues.org/13583> ; DOI : 10.4000/vertigo.13583

À propos des auteurs

Marie-Anne Germaine

Maître de Conférences en Géographie, Université Paris Ouest Nanterre La Défense, Laboratoire Mosaïques UMR LAVUE 7218 CNRS, 200 av. de la République, 92 001 Nanterre. Associée au Géophen – UMR LETG 6554 CNRS, Université Caen Basse-Normandie, France, courriel : marie-anne.germaine@u-paris10.fr

Régis Barraud

Maître de Conférences en Géographie, Université de Poitiers, Laboratoire RURALITÉS EA 2252, Maison des SHS de Poitiers, 99 av. du Recteur Pineau, 86 022 Poitiers, France, courriel : regis.barraud@univ-poitiers.fr

Droits d'auteur

© Tous droits réservés

Résumés

Manifestations concrètes de l'évolution récente du cadre réglementaire dans le domaine de l'eau, les projets de restauration écologique, qu'ils se traduisent par des opérations de « désaménagement » d'ouvrages ou par la volonté de maintenir des paysages « sauvages » dans les fonds de vallées, se multiplient. Sur le terrain, ces opérations suscitent des réactions divergentes de la part des usagers qui témoignent de la diversité des représentations qu'ils se font de ces paysages et plus généralement de la nature. S'affrontent alors différentes logiques de mises en patrimoine (patrimoine naturel vs patrimoine culturel ; paysage vs biodiversité...). La mise en œuvre de ces projets constitue ainsi une occasion intéressante pour questionner les valeurs et processus qui sous-tendent la défense du patrimoine naturel au fil de l'eau. À partir d'exemples choisis parmi les petites vallées de l'ouest de la France sont identifiées les causes des mouvements de contestation auxquels sont confrontés les gestionnaires, mais aussi la nature des conflits locaux qui opposent les acteurs. Une réflexion est ensuite proposée sur la façon dont sont débattus ces enjeux sur la scène locale à partir de l'analyse des jeux d'acteurs et de la gouvernance des projets étudiés permettant d'interroger la place de l'expert et des discours dominants et de comprendre le rôle des habitants, élus et usagers qui se mobilisent.

Ecological restoration and rivers heritage conservation's process in western France

The adoption of the EU Water Framework Directive and the evolution of French water policy involves a multiplication of ecological restoration projects in all valleys. It concerns dam removal and maintain of wild landscape. At local scale, we observe conflicts which illustrate the diversity of landscape and nature representations. River users defend the preservation of different heritages (natural heritage vs. cultural heritage, biodiversity vs. landscape ...). From the example of river restoration projects which we have studied in north western France, we purpose to identify rivers heritage conservation's values and process. The study is based on local conflicts analysis and water local governance difficulties.

Entrées d'index

Mots-clés : Conflits, représentations sociales, gestion de l'eau, continuité écologique, gouvernance, aménagement hydraulique, patrimoine

Keywords : conflicts, social representations, water policy, ecological continuity, governance, hydraulic works, heritage